



Protection des données à caractère personnel

L'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel (ALIA) attache une grande importance au respect de votre vie privée et protège vos données à caractère personnel en appliquant le Règlement Général européen 2016/679 relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD).

L'ALIA s'engage à protéger entre autres, les données (à caractère personnel) de toutes ses parties prenantes avec le plus grand soin possible et à ne les traiter que de manière équitable et légale. Ce document contient les informations essentielles concernant la façon dont l'ALIA, en tant que responsable du traitement, collecte et traite les données à caractère personnel.

Coordonnées du responsable du traitement

Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel
18 Rue Erasme,
L-1468 Luxembourg,

Tél. : (+352) 247-70 105
Contact : info@alia.etat.lu

Pour toute question concernant les traitements de vos données à caractère personnel effectués par l'ALIA, vous pouvez contacter le Responsable du traitement, respectivement le Délégué à la protection des données (DPO) ci-dessous.

Délégué à la protection des données (DPO)

Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel
A l'attention du DPO
18 Rue Erasme,
L-1468 Luxembourg,

Courriel : dpo@alia.etat.lu

Vos droits en tant que personne concernée

Droit d'accès aux données

- Vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel.

Droit de rectification des données

- Vous avez le droit de faire rectifier vos données à caractère personnel, si vous constatez que vos données sont inexactes ou incomplètes.

Droit à l'effacement des données

- Vous pouvez demander à ce que certaines de vos données à caractère personnel soient effacées.

Droit à la limitation du traitement



Traitements concernant les personnes tiers

- Vous pouvez demander à ce que l'accès à vos données à caractère personnel soit bloqué.

Droit d'opposition au traitement

- Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel, si vous estimez que le traitement est illicite et demander leur suppression.

Note : Tous les droits ne sont pas toujours applicables. Il peut exister certaines circonstances ou dispositions légales et réglementaires qui annulent totalement ou partiellement les droits des personnes concernées.

Pour faire valoir vos droits, vous pouvez adresser un courrier postal à l'adresse du Responsable du traitement, en y joignant une copie de votre carte d'identité.

Droit d'introduire une réclamation : vous pouvez déposer une plainte auprès de la Commission nationale pour la protection des données (la « CNPD sise à L-4370 Belvaux, 15, Boulevard du Jazz, via le formulaire disponible sur son site internet (<https://cnpd.public.lu/fr/particuliers/faire-valoir/formulaire-plainte.html>), ou lorsque vous résidez dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, auprès de l'autorité de contrôle localement compétente.

Sécurité et confidentialité de vos données à caractère personnel

L'ALIA a pris des mesures de sécurité techniques et organisationnelles pour empêcher la destruction, la perte, la falsification, l'altération, l'accès non autorisé ou la divulgation de vos données à caractère personnel à des tiers et tout autre traitement non autorisé de ces données. Ces mesures comprennent entre autres des mesures de sécurité physique et opérationnelle, le contrôle d'accès, la sensibilisation des agents et des clauses de confidentialité.

Mise à jour de la déclaration de confidentialité

Nous pouvons modifier ou mettre à jour le présent document de déclaration de confidentialité en temps utiles, afin de refléter les changements apportés à nos pratiques en ce qui concerne le traitement de vos données à caractère personnel ou les changements apportés aux lois applicables.

Nous le ferons en affichant la version mise à jour sur le site Internet de l'ALIA.

	<h2><u>Traitements concernant les personnes tiers</u></h2>
--	--

Liste des traitements réalisés par l'ALIA

Gestion de la communication externe

Nom du traitement	Gestion de la communication externe.
Finalité	Gérer la liste des journalistes et médias dans le but de communiquer vers le grand public.
Base juridique	Intérêt légitime.
Personnes concernées	Journalistes et points de contact de médias luxembourgeois.
Catégorie de données	Données d'identification (Nom, prénom, email, téléphone, organisme).
Durée de rétention	Pas de conservation de l'historique.
Destinataires	Aucun destinataire des données, usage uniquement interne.

Gestion du site Internet et des cookies

Nom du traitement	Gestion du site internet et cookies.
Finalité	Gestion du site internet et cookies.
Base juridique	Consentement / Intérêts légitime.
Personnes concernées	Toute personne ayant consulté le site Internet de l'ALIA
Catégorie de données	Données d'identification électronique.
Durée de rétention	1 mois.
Destinataires	Google, YouTube, Adobe Analytics.

Gestion des réseaux sociaux

Nom du traitement	Gestion des réseaux sociaux.
Finalité	Communication avec le grand public (décisions, classifications, actualités). Éducation des citoyens à l'utilisation des médias, sensibilisation aux dangers divers des médias, questions/réponses, etc.
Base juridique	Consentement / Intérêts légitime.
Personnes concernées	Citoyens luxembourgeois
Catégorie de données	Données d'identification électronique.
Durée de rétention	1 mois.
Destinataires	Utilisation des applications de réseaux sociaux par exemple : Facebook, Tweeter, Instagram, etc.



Traitements concernant les personnes tiers

Gestion des plaintes

Nom du traitement	Gestion des plaintes.
Finalité	Gérer les plaintes à l'encontre d'un fournisseur (service de média audiovisuel / sonore ou VSP) qui tombe sous la surveillance de l'ALIA.
Base juridique	Loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques.
Personnes concernées	Toute personne physique ou morale, résidant ou non au Grand-Duché de Luxembourg.
Catégorie de données	Données d'identification (Nom, prénom, adresse), ainsi qu'un texte libre qui énonce les critiques émises.
Durée de rétention	Les dossiers sont enregistrés et archivés électroniquement et physiquement. Les plaintes sont conservées pendant 10 ans.
Destinataires	Les organismes suivants peuvent, si besoin, recevoir les données : <ul style="list-style-type: none"> • Autorité compétente d'un autre État membre de l'Union européenne. • Cabinet d'avocats luxembourgeois (Instruction de certains dossiers). • Autorité de la concurrence. • Conseil de presse. • Assemblée consultative (Avis pour certains cas de plainte). • Procureur d'Etat • Autres instances. Dans le cas où l'ALIA n'est pas compétente pour traiter une plainte, cette dernière est transférée à l'instance compétente.

Gestion des dossiers de permissions/concessions de télévision et radio

Nom du traitement	Gestion des dossiers de permissions/concessions de télévision et radio.
Finalité	Gestion des dossiers de permissions/concessions de télévision et radio.
Base juridique	Loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques.
Personnes concernées	Fournisseurs de services.
Catégorie de données	Données d'identification et autres données justificatives fournies par les demandeurs ou plaignants.
Durée de rétention	10 ans.
Destinataires	Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique Fournisseurs de service

Gestion des frais de déplacement des agents

Nom du traitement	Gestion des frais de déplacement des agents et des membres du CA.
Finalité	Gestion des frais de déplacement des agents et des membres du CA.
Base juridique	Obligation légale.
Personnes concernées	Agents de l'ALIA.
Catégorie de données	Données d'identification, données d'identification bancaires.
Durée de rétention	10 ans.
Destinataires	Pas de destinataire des données.



Traitements concernant les personnes tiers

Gestion de la liste des fournisseurs

Nom du traitement	Gestion de la liste des fournisseurs.
Finalité	Gestion de la liste des fournisseurs.
Base juridique	Loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques.
Personnes concernées	Personne de contact de chaque fournisseur.
Catégorie de données	Données d'identification.
Durée de rétention	10 ans après la fin de la relation.
Destinataires	Aucun destinataire des données.

Gestion de la liste des candidats lors des élections

Nom du traitement	Gestion de la liste des candidats lors des élections.
Finalité	Gestion des temps de parole sur les antennes.
Base juridique	Loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques.
Personnes concernées	Personne de contact des partis politiques.
Catégorie de données	Données d'identification, adresse personnelle, emploi, date et lieu de naissance, nationalité, opinions politiques.
Durée de rétention	Les données sont supprimées après les élections.
Destinataires	Aucun destinataire des données.

Lanceurs d'alerte

Nom du traitement	Gestion des déclarations d'un lanceur d'alerte.
Finalité	Traiter les informations fournies par un lanceur d'alerte en garantissant son anonymat.
Base juridique	Loi du 16 mai 2023 portant transposition de la directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union
Personnes concernées	Les lanceurs d'alerte.
Catégorie de données	Données d'identification, profession et emploi et autres données fournies par un lanceur d'alerte. Le lanceur d'alerte peut choisir de rester anonyme.
Durée de rétention	10 ans à compter de la clôture de la procédure.
Destinataires	Pas de destinataire des données.



Traitements concernant les personnes tiers

Gestion des données des membres de l'assemblée consultative de l'ALIA

Nom du traitement	Gestion des données des membres de l'assemblée consultative de l'ALIA.
Finalité	Gestion des données des membres de l'assemblée consultative de l'ALIA Remboursement des jetons de présence et frais de route.
Base juridique	Obligation légale du responsable des traitements.
Personnes concernées	Membres de l'assemblée consultative de l'ALIA.
Catégorie de données	Information d'identification, données bancaires et financières, caractéristiques personnelles, profession et emploi.
Durée de rétention	10 ans.
Destinataires	Administration des contributions directes.

Gestion de la liste des violations de données

Nom du traitement	Gestion de la liste des violations de données.
Finalité	Gestion des violations de données de l'ALIA.
Base juridique	Obligation légale du responsable des traitements.
Personnes concernées	Toute partie prenante dans une violation de données.
Catégorie de données	Données d'identification.
Durée de rétention	10 ans.
Destinataires	Pas de transmission de données à des tiers. CNPD sur demande.